



# Communiqué de presse

Le 24 janvier 2019

## Commission d'indemnisation des dommages d'ours et groupe de travail pour l'examen des recours des dossiers de dommages

Chantal Mauchet, préfète de l'Ariège, a présidé le 22 janvier 2020 la commission d'indemnisation des dommages d'ours, ainsi que le groupe de travail pour l'examen des recours des dossiers de dommages.

Elle a rappelé la mobilisation des services de l'État pour mettre en œuvre les actions de la feuille de route *pastoralisme et ours* et le travail en cours à l'échelle du massif pyrénéen, associant l'ensemble des acteurs ariégeois.

Ces réunions ont également permis de présenter la réforme du régime d'indemnisation des dommages issue de l'harmonisation des barèmes loup, ours et lynx utilisés à partir du 12 juillet 2019.

Durant la saison 2019, 599 dossiers de dommages ont été traités par les services de l'État. 553 dossiers ont fait l'objet d'une indemnisation, ce qui représente en nombre d'animaux indemnisés : 1129 ovins, 32 bovins, 14 équins, 1 chien, 4 chèvres, et 29 ruches.

Pour mémoire, les chiffres de 2018 étaient de 448 dossiers dommages traités, pour un nombre d'animaux indemnisés de 625 ovins, 14 bovins, 2 équins, 3 chiens, 1 chèvre et 16 ruches.

L'apparition de dommages attribués au loup sur la commune de Moulin-Neuf a conduit à la signature d'un arrêté préfectoral définissant la délimitation des zones d'éligibilité à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation du loup pour l'année 2020. Cette disposition permettra aux éleveurs concernés de disposer d'un financement de leurs moyens de protection.

### **Service départemental de la communication interministérielle**

*pref-communication @ariege.gouv.fr*

05 61 02 11 41/ 06 72 37 66 86

Twitter Facebook [www.ariege.gouv.fr](http://www.ariege.gouv.fr)

